

**Zeitschrift:** Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

**Herausgeber:** Alliance de Sociétés Féminines Suisses

**Band:** 73 (1985)

**Heft:** [11]

  

**Artikel:** Associations féminines valaisannes : appel à la solidarité

**Autor:** Biollay, Madeleine

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-277733>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 02.02.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## ASSOCIATIONS FÉMININES VALAISANNES : APPEL A LA SOLIDARITE

Mardi, 1er octobre dernier, avait lieu à Martigny, dans le cadre du Comptoir, la traditionnelle rencontre valaisanne des femmes. De nombreuses déléguées des associations féminines de notre canton s'étaient donné rendez-vous à la salle communale de la ville pour l'apéritif de bienvenue offert par les autorités martigneraises et l'administration du Comptoir.

En introduction de la partie officielle, organisée par le comité du Centre de liaison des Associations féminines valaisannes, la présidente rappela que l'acceptation du nouveau droit matrimonial était, en même temps qu'une victoire progressiste réjouissante, un point de départ vers une participation plus active des femmes à la vie sociale, économique et politique du pays.

De ce grand pas en avant sur la renaissance concrète des droits égaux de l'épouse découle pour les citoyennes un **devoir d'information et d'ouverture**, non seulement pour l'environnement immédiat : commune, canton, pays, mais sur le monde entier, en se sentant solidaires des souffrances et injustices de notre planète.

Laurence Deonna, journaliste-reporter-écrivain\*, était la conférencière de cette rencontre ; spécialiste de la condition féminine en pays d'Islam, elle a passionné ses auditrices en leur décrivant la situation réelle des femmes musulmanes.

Subissant la loi du Coran, vieille de 13 siècles, nos sœurs d'Islam souffrent encore davantage aujourd'hui de cette oppression depuis le net retour en arrière des pays arabes en réaction contre les mœurs occidentales.

Parlant surtout du Yemen du Nord, de la Haute-Egypte, de la Tunisie et de l'Uzbekistan soviétique où elle a voyagé longuement, Laurence Deonna nous dévoile, pratiquées sur les femmes, des mutilations barbares et inhumaines, contraires aux Droits de l'Homme, et qu'aucun argument « traditionnel » ne peut justifier, pratiques qui sont généralement

passées sous silence dans les conférences politiques. Notre amie journaliste, Françoise Bruttin, les résume excellemment : « Selon les pays et les sectes, l'application en est différente. Mais la Musulmane orthodoxe sera cette fillette pas encore nubile que son père vend déjà au plus offrant ; au Yemen, le mariage est devenu un vrai racket. Puis cette femme voilée, cloîtrée, vivant dans la crainte d'être répudiée quand elle n'aura plus l'heur de plaire à son seigneur et maître.

» Si en Tunisie, le président Bourguiba, sensible au triste sort de la femme, s'est efforcé d'améliorer sa condition et a notamment interdit la polygamie, dans les pays limitrophes de l'Afrique noire, l'on pratique encore les atroces mutilations sexuelles : excisions et infibulations.

» Ces coutumes oppressives et cruelles infligées au sexe féminin ne semblent battues en brèche que dans les pays où le régime communiste s'est substitué à la loi coranique, dans la République soviétique d'Uzbekistan par exemple. Un fait qui devrait interpeller les Occidentales ».

Le CLAF pose la question à ses associations-membres : si nous, citoyennes d'un pays privilégié, nous ne nous sentons pas solidaires des femmes infortunées d'Islam, qui le sera jamais ?

Et que pouvons-nous faire ?

(Communiqué du Centre de liaison des Associations féminines valaisannes, **Madeleine Biollay**)

\* Le Yemen que j'ai vu — Rachel et Fatma, la guerre à deux voix.

## ELECTIONS A GENEVE

Vingt-quatre femmes ont été élues au Grand Conseil lors des récentes élections. Elles sont donc 24 %, puisqu'il y a 100 députés. Mais après l'élection au Conseil d'Etat des têtes de liste des prin-

cipaux partis elles seront 25 avec la libérale Anne Chevalley, 2e des viennent ensuite et sans doute 26 avec la démocrate chrétienne Hélène Braun-Roth, 1re des viennent ensuite. A la fin de la dernière législature, les femmes étaient 27. Il y a donc un léger recul.

Etre une femme n'est pas un handicap : sur 311 candidats, il y avait 71 femmes, soit 22,8 %. 24 % sont élues, et ceci malgré le courant d'extrême droite qui a caractérisé ces élections.

Le parti socialiste est stupéfait : 61 % des députés élus sont des femmes (11 sur 18 sièges). Les 7 hommes rescapés de ce raz-de-marée féministe font la grimace. « J'espère qu'on pourra au moins placer un homme dans chaque commission » s'est exclamé le président de la fraction.

Voici les noms des élues par parti, avec la place qu'elles ont obtenue :

— **Parti démocrate-chrétien (13)\*** :

\*\*3. Dayer Andrée, médecin, députée, vice-présidente du parti DC ; 10. Beck-Henry Marie-Laure, mère de famille, députée ; 13. Vali Monique, secrétaire générale de la Fondation officielle de la Jeunesse.

— **Parti socialiste (18)** :

3. Torracinta-Pache Claire, conseillère municipale Bernex, co-responsable librairie ; 4. Born Liselotte, députée, professeur au Conservatoire de musique ; 5. Sutter-Pleines Erika, députée, assistante sociale ; 6. Martin Denise, conseillère municipale Onex, écrivain public ; 7. Berenstein-Wavre Jacqueline, députée, enseignante retraitée ; 9. Brunner Christiane, députée, avocate ; 12. Stroumza Anni, députée, architecte-urbaniste ; 13. Damien Jaqueline, députée, comédienne ; 14. Savoy Irène, députée, responsable agence de presse ; 15. Luchetta-Rentchnik Claire, députée, secrétaire ; 16. Vimmic Nathalie, avocate.

— **Parti libéral (19)** :

6. Luscher Béatrice, députée, conseillère municipale, Troinex, enseignante ; 13. Humbert Yvonne, agricultrice, conseillère municipale, Genthod ; 18. Mottet-Durant Geneviève, députée, adjointe au maire, Avully.

— **Parti écologiste (8)** :

8. Leuenberger Sylvia, 33 ans, logopédiste, Vandœuvres.

— **Parti radical (15)** :

9. Saudan Françoise, président du Parti radical genevois.

— **Parti du travail (8)** :

5. Deuber-Pauli Erica, candidate indépendante, historienne d'art ; 7. Johner Liliane, député, employée.

— **Vigilance (19)** :

7. Jacquard-Renevier Jacqueline, députée, conseillère municipale, Genève ; 17. Burkin Carmen, comptable, Grand-Lancy ; 19. Bobillier Jeanine, secrétaire, Meyrin.

\* Nombre de sièges obtenus par le parti.

\*\* Place de la députée dans les résultats officiels.

**ABONNEZ-VOUS !**

POUR LE RECEVOIR CHEZ VOUS 1 année

**Fr. 38.—**

NOM : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

N° postal et lieu : \_\_\_\_\_

J'ai eu ce journal : par une connaissance  Au kiosque

A renvoyer à FEMMES SUISSES, case postale 323, 1227 Carouge